



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Le Préfet,
Secrétaire général*

Monsieur Philippe CAPON
FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des Tanneries
75013 PARIS

Paris, le **15 JAN. 2021**
Réf. : 21-000787-D

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention du ministre de l'Intérieur sur la campagne vaccinale dans le cadre de la lutte contre la Covid.

Dans la crise sans précédent que connaît notre pays, le vaccin constitue notre principale source d'espoir. La campagne vaccinale a commencé le 27 décembre dernier et va se poursuivre dans les mois à venir. Elle suscite des attentes qui sont légitimes mais aussi des interrogations.

Le principal fondamental de la stratégie du Gouvernement est que tous ceux qui le souhaitent doivent pouvoir accéder au vaccin, sur la base du volontariat évidemment, de manière gratuite, et dans le respect de garanties strictes en matière de recueil du consentement et de surveillance des éventuels effets indésirables. Pour répondre à cet engagement, la France a précommandé plus de 200 millions de vaccins qui seront livrés tout au long de l'année 2021. Pour autant, comme dans l'ensemble des territoires de l'Union européenne, tout le monde ne pourra pas être vacciné tout de suite.

En conséquence, la stratégie vaccinale décidée par le Gouvernement fait le choix d'un déploiement progressif, induit par l'arrivée échelonnée des doses de vaccins sur notre territoire et d'un objectif prioritaire : protéger les personnes les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et d'en décéder, conformément aux principes et aux priorités définies par la Haute Autorité de Santé.

Ces principes, ce calendrier et ces priorités ont été annoncés, partagés, concertés, avec les professionnels de santé et les associations d'élus au cours de nombreuses réunions au plus haut niveau de l'Etat. Ils ont été présentés le 2 décembre dernier et détaillés devant le Parlement les 15 et 16 décembre dernier.

L'objectif du Gouvernement est donc clair : vacciner en priorité, le plus vite possible, les 15 millions de personnes âgées et souffrant de pathologies chroniques qu'il faut protéger car ce sont elles qui sont les plus à risque d'être hospitalisées ou de décéder. Si nous parvenons à vacciner ces 15 millions de personnes, nous les aurons protégées du risque sanitaire et nous aurons protégé nos hôpitaux.

En particulier, la Haute Autorité de Santé nous a demandé de démarrer la vaccination par les personnes en EPHAD et en unité de soins de longue durée, car ce sont elles qui ont payé le plus lourd tribut à la crise sanitaire : si elles ne représentent qu'1% de la population, elles représentent un tiers des morts de la Covid. C'est un impératif sanitaire et c'est un impératif éthique.

Le président de la République a récemment souhaité accélérer la vaccination et le Gouvernement a décidé d'avancer la phase 2 de la stratégie vaccinale, qui ne devait démarrer qu'en février, et ce dans trois directions :

- Elargir la vaccination à l'ensemble des professionnels et intervenants de santé de plus de 50 ans et à risque (incluant les pompiers et aides à domicile à risque) ;
- Ouvrir la vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans (hors établissement) à compter du 18 janvier dans des centres de vaccination désignés par les préfets de département ;
- Dès lundi 18 janvier également, ouvrir la vaccination aux personnes, quel que soit leur âge, présentant une pathologie conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie.

A très court terme, d'ici fin janvier, les quantités reçues et qui arriveront au cours du mois nous permettront d'être en capacité de vacciner au moins 1 million de personnes sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les départements d'outre-mer. Depuis cette semaine, ce sont un peu plus de 500 000 doses par semaines qui nous sont assurées.

Conformément à cette stratégie vaccinale, tout élargissement ne peut s'entendre que dans le cadre de la phase 3, lorsque toutes les personnes appartenant à ces catégories vulnérables aux formes graves de la Covid et qui le souhaitent auront pu avoir accès à la vaccination.

Ce principe, arrêté et confirmé par le Gouvernement, prévaut aujourd'hui pour tous et le ministère de l'Intérieur ne peut y faire exception.

Dans le cadre de cette phase 3, nous savons pouvoir compter le moment venu sur le service de médecine de prévention du ministère et sur l'ensemble des préfets pour mettre en œuvre, chacun à leur niveau, les consignes qui seront définies par les autorités sanitaires. Nous nous préparons chaque jour en ce sens.

Enfin, conformément aux consignes gouvernementales, les agents du ministère de l'Intérieur sont accompagnés en équipements individuels de protection et invités à respecter les gestes barrières pour pouvoir exercer leurs missions en sécurité. L'ensemble de ces dispositions font l'objet d'échanges réguliers avec les organisations syndicales dont je salue l'implication très responsable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.


Jean-Benoît ALBERTINI

Bien à vous.



VACCINATION COVID ...

L'UNSA FASMI SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



FASMI
 FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
 DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
 Affilié à
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
 25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS
 Tél : 01 43.40.64.27 - Fax : 01 71 18 22 90
 Email : unsa@fasmi.fr

Référence : PC-SG/SEC2021 - 03

Paris, le 13 janvier 2021

Monsieur Le Ministre,

Depuis la loi du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence sanitaire, l'engagement sans faille des membres des forces de l'ordre et des agents de tous corps et de tous grades du Ministère de l'intérieur a été à plusieurs reprises souligné.

Ils ont pourtant souvent été exposés au COVID dans l'exercice de leurs missions (sans aucune protection au début de la crise). Un grand nombre d'entre eux ont d'ailleurs été contaminés par le COVID et le sont, malheureusement, encore aujourd'hui. Le recours aux tests COVID ne fait pas toujours l'objet d'une grande cohérence et les clusters dans les services du Ministère sont très fréquents.

L'évolution de la pandémie connaît une évolution des plus négatives et les mesures gouvernementales futures nécessiteront une grande disponibilité de toutes celles et de tous ceux, au contact de la population, qui servent quotidiennement au Ministère de l'Intérieur.

Alors que la campagne de vaccination a démarré en France depuis fin décembre, l'UNSA FASMI demande que tous les personnels volontaires du Ministère de l'Intérieur puissent être vaccinés sans délai. Une large et rapide campagne de vaccination au Ministère de l'Intérieur permettra de maintenir la capacité opérationnelle et les services publics indispensables au fonctionnement de notre pays.

Dans l'attente de vos décisions sur ce sujet sensible, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre mes respectueuses salutations.

Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA/FASMI

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

UNSA FASMI,
au coeur de vos préoccupations